

Les Associations de parents dans la vie des écoles au Burkina Faso

Maxime COMPAORÉ¹

Résumé

Mots-clé : *Éducation, école, parents d'élèves, qualité de l'éducation, association de parents d'élèves.*

Au Burkina Faso comme dans de nombreux pays africains, l'implication de la société civile dans le secteur de l'éducation est de plus en plus une réalité. Le Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base, qui constitue aujourd'hui le cadre de référence de toutes les actions de développement de l'éducation de base au Burkina Faso, met en évidence la volonté des décideurs de travailler avec tous les acteurs du système afin d'accroître de façon substantielle l'offre d'éducation (en quantité et en qualité). Dans la perspective de l'Éducation pour tous, les organisations de la société civile prennent ainsi une part active dans l'organisation de l'éducation, considérée comme la base de tout développement durable. C'est dans ce groupe d'acteurs qu'il faut situer les Associations de parents d'élèves (APE) et les Associations de mères éducatrices (AME).

Dans le dispositif actuel du système éducatif burkinabé, les Associations de parents d'élèves occupent une place de choix. Nées dans l'optique de venir en aide à l'État dans la résolution des problèmes endogènes liés au fonctionnement de l'éducation, elles ont pour ambition de prendre en charge, au niveau local, certains aspects du fonctionnement des écoles devenus difficiles à gérer à partir du ministère de l'Éducation. Ces associations, qui ont l'avantage d'être des acteurs de proximité, sont de ce fait les premières concernées par la question éducative. En réalité, il s'agit pour elles de s'impliquer dans la gestion quotidienne de l'école et leur intervention touche tous les domaines de la vie scolaire. Dans la pratique, ces associations (APE et AME) présentent des configurations très variables en fonction du dynamisme de leurs membres. Assez souvent, la méconnaissance des textes régissant les APE et AME, des rôles et attributions des différents membres du bureau, limite l'action de ces acteurs de l'éducation.

Toutefois, on peut constater qu'à la faveur du vaste mouvement de décentralisation engagé dans le pays, l'État attend beaucoup de la contribution des parents d'élèves pour accélérer le développement quantitatif et qualitatif de l'éducation. Mais ces parents sont-ils suffisamment préparés à assumer le rôle qui leur revient ? L'apport de ces associations de parents d'élèves permet-il d'agir efficacement sur la qualité de l'éducation ? Dans quels domaines et dans quelles conditions peuvent-elles agir sur la qualité de l'éducation ?

La communication s'appuiera sur à la fois sur l'analyse des politiques d'éducation en faveur des Associations de parents d'élèves et sur des données de terrain recueillies au Burkina Faso. Elle mettra l'accent sur le rôle des APE et des AME dans l'amélioration de la qualité de l'éducation et sur les limites de leurs actions.

Introduction

Le code des personnes et de la famille du Burkina Faso précise que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de l'enfant. C'est ainsi que la famille exerce sur lui une influence déterminante dès sa naissance. Ainsi donc, il revient aux parents de s'organiser et de mettre en commun leurs aptitudes afin d'assurer une certaine stabilité et un équilibre favorisant l'épanouissement de l'enfant. La famille étant un milieu éducatif par excellence, les parents doivent œuvrer à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant.

Dans le processus éducatif, le contexte familial joue un rôle déterminant. Ainsi, dans le souci d'augmenter les chances de réussite scolaire de l'enfant, les parents se doivent de suivre régulièrement son travail et sa fréquentation scolaire en collaboration avec l'enseignant auprès de qui ils peuvent demander des conseils en vue de mieux l'encadrer.

Attachés à la qualité de l'éducation qu'ils souhaitent pour leur enfants, les parents devraient affirmer leur présence à l'école à travers une adhésion volontaire dans les structures d'accompagnement que sont les Associations de parents d'élèves (APE) et les Associations de mères éducatrices (AME).

La présente communication s'appuie sur des données collectées dans six provinces² du Burkina Faso auprès des responsables des APE/AME, des enseignants et des structures déconcentrées du Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA). Elle vise précisément à apprécier la qualité de la contribution des APE/AME dans le processus de dynamisation du système éducatif au Burkina Faso. Il s'agira de présenter le mode d'organisation et de fonctionnement des associations des parents d'élèves (APE et AME), et d'analyser la qualité de leur contribution dans la vie des établissements d'enseignement primaire.

¹ Chercheur au CNRST, Ouagadougou

² Les enquêtes se sont déroulées dans les provinces du Gourma, du Houet, du Kadiogo, de l'Oudalan, du Sanmatenga et de la Sissili.

Organisation et fonctionnement des APE/AME

Le rôle des APE/AME

C'est en 1958 que l'organisation et le fonctionnement des associations des parents d'élèves a été défini, pour la première fois au Burkina Faso, à travers l'autorisation n° 27/INT du 02 mai. Ce texte qui autorise la création d'associations de parents d'élèves restera longtemps inconnu des parents d'élèves, majoritairement illettrés. La mise en œuvre des dispositions de ce texte se fera très lentement en s'appuyant sur les quelques parents lettrés, surtout dans les villes.

La participation des parents d'élèves du milieu rural (communautés de bases) à la vie de ces associations a connu son essor pendant la période révolutionnaire suite à l'adoption de nouveaux textes précisant le rôle des différents acteurs de l'éducation dans la gestion des structures scolaires en 1986³ et 1987⁴.

Selon les dispositions de l'article 9 du texte portant organisation des associations de parents d'élèves, « l'Association des parents d'élèves (APE) est une organisation démocratique regroupant tous les parents d'élèves et responsables des élèves d'un même établissement ou groupe scolaire d'enseignement public ou privé, préscolaire, primaire ou secondaire »⁵. Le rôle de l'APE est de permettre aux parents de conjuguer leurs efforts au sein d'un cadre qui garantisse leur pleine participation à l'éducation, l'instruction et la formation de leurs enfants.

A l'origine, ces associations ont donc été créées en vue de soutenir l'effort du gouvernement dans la gestion des structures éducatives. Les APE devaient participer activement à l'amélioration la vie scolaire, à l'information des parents sur la vie et l'organisation des écoles et à la stimulation des élèves et des enseignants. A travers leurs attributions, les APE contribuent donc à créer des conditions de vie et de travail favorables à l'épanouissement des élèves.

Dans les instances de concertation des établissements, les représentants des APE (bureau) agissent au nom des parents qui les ont élu et leur font le compte rendu des réflexions et décisions prises. Ce qui facilite le suivi du travail des enseignants et des élèves et la participation au règlement des problèmes.

Par ailleurs, les APE suivent de près l'exécution du budget des établissements et rendent compte à leur base. Elles contribuent au financement des activités des établissements pour éviter les disfonctionnements souvent créés par le manque ou l'insuffisance des dotations de l'Etat.

Dans le souci de renforcer le rôle des parents, et plus particulièrement des mères, dans le processus éducatif au Burkina Faso, des associations de mères éducatrices (AME) ont été créées. Les toutes premières AME auraient été créées en 1992 dans la province de la Sissili⁶. Leur succès et leur efficacité ont conduit les autorités politiques et administratives à proposer leur diffusion à travers tout le pays.

Peuvent être membre d'une AME les mères ou tutrices d'élèves d'une même école de même que toutes les femmes volontaires s'intéressant à la vie de l'école. A la différence des APE que l'on retrouve dans tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), les AME constituent une spécificité des établissements d'enseignement primaire.

Au nombre des objectifs poursuivis par les AME, il y a la recherche d'une meilleure implication des femmes dans la gestion de la communauté scolaire aux côtés des hommes. La mise en œuvre des AME vise également à permettre aux mères d'intervenir de manière spécifique dans le fonctionnement des écoles, dans l'éducation et la formation de leurs enfants en général et des filles en particulier. C'est donc un cadre destiné à assurer un lien constant et étroit entre l'école et les mères éducatrices.

³ Il s'agit du Raabo interministériel n° IV-104/EN/PD/DGET/DAAF du 13 novembre 1986 portant création des comités populaires de gestion dans les établissements publics ou privés d'enseignement primaire et secondaire; du Raabo n° AN-IV-119/CNR/EN/CAB du 22 décembre 1986 portant définition des obligations des enseignants et des parents d'élèves.

⁴ Raabo n° AN-V-19/CNR/EDUC/MATS/MEFSN du 14 octobre 1987 portant création des associations des parents d'élèves dans les établissements publics ou privés d'enseignements préscolaire, primaire et secondaire.

⁵ Voir article 9 de l'arrêté n° 91-133/MEBAM/MESSRS/MAT/MEFP du 3 octobre 1991 portant création des associations des parents d'élèves (APE).

⁶ Selon les informations collectées au Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA), les premières AME ont été créées par Monsieur Saïdou Ouédraogo, alors directeur provincial de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (DPEBA).

La création de l'AME est jugée nécessaire par les différents acteurs du système éducatif parce qu'elle comble un vide. Elle contribue à révolutionner le système éducatif. A travers les activités de l'AME, les femmes peuvent mieux sensibiliser leurs époux pour la scolarisation des enfants. Dans la plupart des sociétés traditionnelles, les femmes sont plus proches des enfants, donc mieux placées pour les aider. Grâce au travail de l'AME, l'école peut être bien acceptée même dans les milieux les plus réfractaires. Elle est à même de permettre aux femmes de participer efficacement à la vie de l'école car celles-ci sont plus disponibles et plus engagées que leurs maris. Elles savent prendre des initiatives pour le bien être de leurs enfants.

Sur le plan économique, l'AME se présente comme un cadre à travers lequel les femmes peuvent mettre en commun leurs ressources qu'elles investiront utilement dans les écoles pour améliorer les conditions de vie et de travail des élèves et des enseignants.

Sur le terrain, les AME travaillent en étroite collaboration avec les APE qui les assistent. Les deux associations qui poursuivent les mêmes buts entretiennent des rapports de complicité. Elles ambitionnent chacune d'améliorer l'accès à l'école et de trouver les moyens pour y maintenir les élèves en leur assurant les conditions minimales pour un bon apprentissage.

L'organisation des APE/AME

Depuis l'adoption de l'arrêté n° 91-133/MEBAM/MESSRS/MAT/ MEFP du 3 octobre 1991 portant création des associations des parents d'élèves (APE) sur toute l'étendue du territoire national, on assiste à une généralisation des associations des parents d'élèves (APE) dans toutes les régions, favorisant une structuration aux niveaux départemental, communal, provincial, régional et national⁷. Ces efforts d'organisation des APE et des AME sont soutenus par des partenaires de l'éducation comme l'UNICEF et le CRS, qui croient en la capacité de mobilisation des parents d'élèves pour la cause de l'école.

Les APE ont une organisation pyramidale coiffée au sommet par un Conseil national des associations des parents d'élèves du primaire (CNAPEP)⁸. Au niveau local, on retrouve des coordinations régionales, provinciales et départementales des associations de parents d'élèves. La base de la pyramide est formée par les APE d'établissements.

Au niveau de chaque école, le bureau APE est élu par l'Assemblée générale des parents d'élèves avec pour missions de :

- représenter les parents auprès des établissements et des autorités administratives et agir en leur nom ;
- participer aux rencontres des instances de concertation telles que les conseils d'établissement, le comité de gestion, le conseil de classe, le conseil de discipline, la commission de recrutement des élèves en complément d'effectif, le conseil de direction ;
- participer à la transmission des informations aux parents d'élèves dans le règlement des conflits au sein de l'établissement.

A travers les statistiques du MEBA, il ressort que toutes les écoles du Burkina Faso disposent actuellement d'une APE. Nous avons pu constater cette réalité sur le terrain mais il est nécessaire d'introduire une nuance pour faire observer que bon nombre de ces APE ne sont pas fonctionnelles. Dans la plupart des situations rencontrées, l'analphabétisme des membres des bureaux APE ne facilite pas une bonne compréhension des attributions et une prise en main effective de la gestion des APE par les parents d'élèves. Cette situation favorise l'ingérence des enseignants et de certains leader d'opinion (au niveau local) dans la gestion des APE dénaturant ainsi la vision première de la structure.

Compte tenu de leur jeunesse, les AME ne sont pas présentes dans toutes les écoles primaires du Burkina Faso. Nos enquêtes ont révélées que les membres des AME se réclament d'abord membres de l'APE avant de se constituer en AME pour apporter une touche particulière à leur participation aux activités de l'école. De ce fait, elles participent prioritairement aux activités initiées par l'APE, avant de

⁷ Compte tenu de la création récente des AME, toutes les écoles ne disposent pas actuellement d'un bureau AME fonctionnel. Nos enquêtes ont révélées que dans la plupart des cas, les AME sont en train de se mettre en place. Elles sont donc moins structurées que les APE.

⁸ Au niveau du secondaire et du supérieur, l'équivalent de cette structure est l'Union nationale des associations des parents d'élèves du secondaire et du supérieur du Burkina Faso (UNAPESB).

se consacrer aux activités spécifiques orientées vers l'amélioration des conditions de vie des élèves et l'inscription des jeunes filles à l'école.

Le fonctionnement des APE/AME

Chaque APE comprend des membres actifs composés des personnes dont les enfants fréquentent l'école, des membres de droit composés du personnel administratif et de soutien de l'école et des membres honoraires que sont les responsables politiques de la localité. Pour son fonctionnement, chaque APE dispose des organes suivants : une Assemblée générale (AG) ; un Bureau exécutif (BE).

Les dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 3 octobre 1991 portant création des associations des parents d'élèves (APE) précisent que l'Assemblée générale de l'APE est l'instance suprême. Elle se tient ordinairement une fois par trimestre pour adopter les programmes d'activités et le budget de chaque exercice. Au nombre des prérogatives de l'AG, il y a l'élection du bureau de l'association. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées chaque fois que de besoin sur demande du quart (1/4) au moins des membres ou à la demande des responsables de l'établissement.

Le bureau exécutif de chaque APE comprend sept (7) membres : un président ; un secrétaire général ; un secrétaire général adjoint ; un trésorier ; un trésorier adjoint ; un secrétaire à l'organisation ; un secrétaire à l'information. Deux commissaires aux comptes, non membres du bureau exécutif, sont chargés de la vérification des comptes de l'association.

Dans leur fonctionnement, les AME sont conçues sur le même principe que les APE. En tant que structure d'action en faveur de l'éducation, elles sont sensées assurer la liberté d'expression à tous leurs membres. Les AME se présentent comme une composante des APE chargée d'accompagner les structures éducatives à travers des initiatives spécifiques. Pour cela, elles défendent les intérêts matériels et moraux des élèves et particulièrement des jeunes filles. Elles représentent les mères auprès des pouvoirs publics et agissent légalement en leur nom.

Elles bénéficient de l'encadrement des institutrices, des directeurs d'écoles et des équipes d'encadrement mises en place par le ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA)⁹. Les textes de base prévoient également que le directeur provincial de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (DPEBA) et le président de l'APE de l'école concernée jouent le rôle de conseillers techniques.

Les AME ont les mêmes principes de fonctionnement que les APE (Assemblée générale et bureau exécutif). Le bureau exécutif élu pour un an renouvelable en assemblée générale, est composé de cinq (5) membres qui sont : une présidente ; une secrétaire ; une trésorière ; une secrétaire à l'organisation ; une secrétaire à l'information ; Deux commissaires aux comptes non membres du bureau se chargent de la vérification de la caisse de la trésorière. Le directeur provincial de l'enseignement de base, le directeur de l'école et le président APE sont membres d'honneur.

Les ressources des APE/ AM sont constituées essentiellement des ressources propres (cotisations des membres), des recettes d'activités, des dons et aides diverses.

Pour le fonctionnement des APE, chaque parent d'élève participe à une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée des parents d'élèves. Ce montant varie d'une APE et d'une année à l'autre en fonction des besoins des structures. Selon les résultats de nos enquêtes, les cotisations APE varient de 1000 F CFA à 2000 F CFA en milieu rural, et de 2000 F CFA à 6000 F CFA dans les villes. Les sommes sont généralement collectées par les bureaux APE au moment de l'inscription ou de la réinscription des élèves. Dans les écoles où les bureaux APE ne sont pas fonctionnels les enseignants s'organisent pour collecter les cotisations au profit de l'école. Les ressources ainsi collectées servent à assurer le fonctionnement de l'association et surtout à soutenir le fonctionnement de l'école.

En ce qui concerne les mères éducatrices, essentiellement actives en milieu rural, le montant des cotisations varie d'une AME à l'autre. Nos enquêtes font ressortir une fourchette allant de 25 F CFA à 200 F CFA par mois, par membre. Les AME font également des recettes grâce à des contributions circonstanciées de leurs membres et des subventions de l'Etat ou d'autres partenaires de l'éducation.

⁹ Comme structure d'encadrement, nous pouvons citer les Répondantes de la Direction de la promotion de l'éducation des filles (DPEF) implantées dans toutes les provinces du pays. Ces répondantes sont généralement des institutrices qui travaillent pour la promotion de l'éducation des filles dans leur province.

Par ailleurs, selon la spécialité de leur région, les AME s'investissent dans la production d'embouche, de maraîchage et de reboisement. La collecte et la commercialisation de produits tels le coton, le soja le sésame, l'arachide, le maïs la collecte d'amende de karité, de néré, pâte d'arachide, soumbala, beurre de karité leur permet de faire également des recettes. Elles font aussi des prestations de service et la gestion de projets (octroi de crédits pour acquérir des moulins à grains, machine à presse, séchoirs, charrues, etc.).

Enfin, pour mener à bien leurs activités, les APE/AME sollicitent des aides auprès de personnes ressources que sont les opérateurs économiques de la région, les hommes politiques, les ressortissants du village, les responsables d'ONG ou d'associations locales.

L'apport qualitatif des APE/AME dans le fonctionnement des écoles

Dans le système éducatif burkinabé, les APE et les AME font partie des principaux acteurs qui participent à l'animation de la vie des écoles. Ainsi, la contribution des APE/AME est très sensible dans les domaines comme le soutien aux commissions de recrutement d'élèves, la sensibilisation et l'information, l'entretien des infrastructures et l'acquisitions de matériel pédagogique et du mobilier, le soutien à la cantine et à l'organisation des examens, et le soutien aux stagiaires.

La mise à l'école

L'Information et la sensibilisation

Les APE/AME saisissent toutes les occasions (assemblées générales, marchés, manifestations sociales, bulletins d'information, ...) pour apporter des informations sur les activités qui se mènent dans les établissements scolaires. Elles se font les portes paroles de l'administration scolaire dans les villages et contribuent ainsi à l'intégration de l'école au milieu pour une éducation plus complète de l'enfant scolarisé.

En plus des informations généralement apportées sur le recrutement des nouveaux élèves (dates, conditions), les APE/AME participent à la sensibilisation des parents sur la nécessité de scolariser tous leurs enfants et prioritairement les filles. Les associations de parents s'investissent également dans la sensibilisation des parents d'élèves par rapport au suivi scolaire de leurs enfants et au respect des dates de versement des cotisations des frais APE ou des frais de scolarité dans les écoles privées. Selon les responsables des APE/AME, ce travail de sensibilisation se fait assez souvent au porte à porte et permet de convaincre certains parents toujours hostiles à l'école de se décider à envoyer leurs enfants devant les commissions de recrutement.

L'action des APE/AME dans le domaine de l'information et de la sensibilisation est souvent soutenue par les autorités locales (Haut commissaires, Préfets, Chefs coutumiers) et les responsables des services déconcentrés du MEBA (DPEBA, Chefs de circonscriptions d'éducation de base). La sensibilisation porte généralement sur le suivi et le maintien des élèves à l'école, avec un accent particulier sur les filles. D'autres thématiques sont également abordées lors des séances de sensibilisation. Il s'agit notamment des questions liées au mariage forcé, à l'émancipation de la femme, à l'excision, aux activités extra scolaires réalisées par les élèves, etc.

Le recrutement

Selon les dispositions en vigueur au niveau du MEBA, les APE ont deux représentants dans la commission de recrutement des élèves dans les écoles primaires. A cause de la bonne connaissance qu'ils ont du milieu, il leur revient de fournir des informations aux autres membres de la commission sur la situation de certains parents. Ces informations peuvent permettre à la commission de mieux se prononcer sur la prise en compte des cas sociaux.

Dans certaines écoles, les AME participent aux travaux des différentes commissions de recrutement. Pendant la période consacrée aux recrutements, elles assurent un travail d'information et d'incitation à la scolarisation des filles en particulier. Dans les localités où le poids de la tradition ne favorise toujours pas la scolarisation des enfants en général et des jeunes filles en particulier, elles incitent leurs époux, pères et connaissances à envoyer les enfants d'âge scolaire à l'école.

La vie de l'école

Le suivi de la scolarité des élèves

Durant l'année scolaire, l'assiduité, et la fréquentation des élèves sont suivies au jour le jour par les responsables des APE/AME. Au sein des APE/AME qui fonctionnent très bien, chaque membre du bureau a une semaine de permanence à l'école. La permanence consiste à passer tous les matins à l'école et à prendre les nouvelles sur la fréquentation scolaire des élèves. S'il y a des absences répétées d'élèves, l'APE/AME entre en contact avec les familles pour mieux comprendre la situation et trouver une solution au problème. Sur cette question précise du suivi des élèves, 100% des mères éducatrices enquêtés estiment que leurs actions ont un impact positif sur la fréquentation. Cette appréciation est du reste confirmée par la quasi totalité des enseignants enquêtés.

De l'avis des enseignants, les deux associations encouragent aussi les parents d'élèves, les élèves et les enseignants dans leurs tâches. Elles suivent les élèves et récompensent les meilleurs après les évaluations par des dons de fournitures et de cadeaux divers. Grâce à l'action de ces associations, les élèves en général et des filles en particulier, connaissent un allègement des tâches domestiques qui leur sont demandées ; ce qui leur permet de consacrer plus de temps aux études.

La cantine scolaire

Les cantines scolaires sont actuellement développées en direction du monde rurale, où la fréquentation scolaire est mise à rude épreuve du fait que les faibles revenus des parents ne leur permettent pas de supporter les charges scolaires, de toujours assurer le repas quotidien des enfants. Aussi, les APE/AME soutiennent-elles les cantines scolaires à travers la prise en charge des salaires des cuisinières, du transport de vivres, de l'approvisionnement en bois et en eau.

La politique des cantines scolaires, longtemps soutenues par le Catholic relief service (CATHWEL), est actuellement en pleine restructuration du fait du retrait progressif de ce dernier. L'Etat essaie de trouver des solutions palliatives à cette situation mais de nombreuses difficultés d'approvisionnement demeurent. Dans de nombreuses écoles, les APE/AME sont obligées d'intervenir pour soutenir le fonctionnement des cantines scolaires à travers l'achat de vivres en complément des dotations reçues.

Devant l'insuffisance de leurs ressources financières, les AME s'investissent dans les travaux pratiques (prise en charge de la préparation des repas, fourniture en eau et en bois, jardinage, embouche ovine ou bovine, etc.) pour trouver des ressources additionnelles au fonctionnement des écoles.

Avec les vivres du CATHWEL, les AME participent à la mise en œuvre de la stratégie de soutien à la scolarisation des jeunes filles à travers les rations alimentaires à emporter. Cette pratique consiste à récompenser chaque mois toutes les jeunes filles ayant totalisé 95% de présence à l'école par une dotation de 5 kg de vivres. Les parents d'élèves apprécient positivement cette stratégie et souhaitent voir son extension aux garçons. Mais avec le retrait progressif du CATHWEL, cette stratégie est amenée à disparaître à moins que les APE/AME ne s'organisent pour prendre le relais à travers la mise en place de cantines endogènes.

La médiation

En cas de conflit¹⁰ dans les établissements scolaires, il arrive que les APE/AME interviennent pour réconcilier les protagonistes. Il arrive aussi qu'elles initient des rencontres avec l'autorité supérieure pour poser le problème de manque d'enseignants dans leurs établissements. Avec la régionalisation de la gestion de l'enseignement, les APE/AME représentent de plus en plus une force à même d'apporter plus de cohésion dans l'organisation et la gestion des établissements scolaires.

L'organisation des examens et concours

Il ressort de nos enquêtes que les APE/AME fournissent des soutiens multiformes pour l'organisation des examens dans les établissements. Pour les examens blancs par exemple, ces soutiens vont de la dotation en matériel de composition aux rafraîchissements offerts aux correcteurs en passant par la prise en charge financière des corrections.

¹⁰ Grève, problèmes entre enseignants et administration, enseignants et élèves, ...

Lors des examens de fin d'année, les APE/AME des centres d'examen s'organisent pour recevoir les élèves et les enseignants en déplacement. Ainsi, les élèves sont accueillis généralement dans des salles de classes. En raison de manque de chambres à louer dans certaines localités, les APE interviennent pour mettre à la disposition des présidents de centres d'examens et des membres du jury des logements équipés en matelas et en nattes.

Selon le témoignage des enseignants du milieu rural, lorsque les élèves de l'école doivent se déplacer pour passer l'examen du certificat d'études primaires et le concours d'entrée en sixième, les APE/AME s'organisent pour les faire accompagner par des cuisinières qui leur préparent à manger. Ainsi, les élèves bénéficient d'une bonne alimentation et participent mieux aux examens.

Les investissements

En dehors des APE/AME situées dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, toutes les autres APE/AME participent toujours à la réalisation des infrastructures scolaires. Lorsqu'un projet de construction d'école est planifié dans un village donné, il est toujours demandé aux populations bénéficiaires de trouver un site provisoire pour accueillir les premières promotions avant la construction de l'école. Le plus souvent, les populations s'organisent pour construire un hangar qui sert de salle de classe pour les premiers élèves.

Ces installations de fortune permettent aux enseignants de commencer les cours. Dans le même temps, il est demandé aux populations de rassembler des agrégats (gravier, sable) pour le démarrage des travaux de construction. Pour la réalisation de tous ces travaux, c'est généralement l'APE qui joue les premiers rôles en tant que principale bénéficiaire.

Dans le cas des écoles déjà construites, il est assez souvent demandé aux APE/AME d'assurer l'entretien des bâtiments. Certaines APE/AME affirment avoir réalisé en matériaux locaux la construction ou la réfection de logements de maîtres, de magasins ou de cuisines.

Le soutien aux enseignants

L'apport en fourniture et en matériel

Généralement, les dotations des écoles en fournitures scolaires par le MEBA se font très tardivement, compromettant à plusieurs endroits l'ouverture des classes. Selon le témoignage de certains enseignants, les dotations du MEBA leur parviennent vers la fin du premier trimestre. Afin de permettre aux enseignants de commencer les cours à temps, les APE/AME se voient obligés d'acheter des fournitures de bureau aux maîtres. Il s'agit essentiellement des cahiers pour la préparation des cours, des stylos, des crayons, de la craie blanche, de l'ardoisine et des manuels à l'usage des maîtres.

Pour l'ouverture de nouvelles classes, les APE/AME sont également sollicités pour l'achat de tables bancs complémentaires.

L'appui aux enseignants et stagiaires

Pour assurer un bon fonctionnement aux écoles primaires, la collaboration entre les APE/AME et les enseignants est capitale. Les premiers sont les bénéficiaires de l'action éducative, à travers leurs enfants ; et les seconds sont ceux par qui l'éducation est dispensée aux élèves. Le succès de l'action éducative dépend de la qualité des relations qui existent entre les APE/AME et les enseignants. Ainsi, grâce aux conseils et à l'implication des enseignants, la majeure partie des activités des APE/AME se déroulent sans difficultés majeures.

A travers donc cette relation de partenariat qu'elles entretiennent avec les enseignants, les APE/AME interviennent pour soutenir les enseignants dans l'exécution de leurs tâches. Il s'agit essentiellement d'assurer de meilleures conditions de vie et de travail à ceux qui ont la charge d'éduquer les élèves.

L'appui des APE/AME aux enseignants prend plusieurs formes. Outre l'appui qui vise à offrir des logements décentes aux enseignants et la dotation en fournitures et matériels scolaires que nous avons déjà évoqué, il y a l'aide apportée aux enseignants en difficultés ou aux enseignants stagiaires ou ayant le statut de volontaire¹¹, afin qu'ils soient dans des conditions acceptables de travail. Dans la

¹¹ Dans ce cas précis, il s'agit des enseignants du Service National pour le Développement (SND). Pendant une année, cette catégorie d'enseignants offre ses services au Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation avant de devenir contractuel ou fonctionnaire de l'Etat.

plupart des cas, cette contribution porte sur la prise en charge des frais de location de maison et l'achat de vivres.

Conclusion

De tout temps l'éducation a été conçue comme une affaire de toute la collectivité. Il est alors indispensable d'instaurer un véritable système de partenariat entre toutes les composantes de la société, impliquées directement ou indirectement dans la promotion de l'éducation dans le pays. Au regard de la diversité et de l'impact des actions menées par les APE/AME dans les écoles primaires, il apparaît clairement qu'elles constituent une force incontournable avec laquelle il faut désormais compter pour la réussite de l'école burkinabé. Dans le contexte actuel de l'organisation des écoles primaires, il est évident que sans l'apport des APE/AME, de nombreuses écoles connaîtraient des difficultés de fonctionnement.

Il ressort de notre analyse que APE et AME n'ont pas le même niveau d'évolution. Pendant que les APE, plus anciennes, sont mieux structurées, les AME relativement récentes, sont encore au stade de l'expérimentation de leurs objectifs dans la plupart des régions du Burkina Faso. Etant donné que les deux associations poursuivent les mêmes objectifs à savoir la promotion de la scolarisation des enfants en général et de l'intégration de l'école au milieu, il est important de relire leurs textes de base afin de les rendre plus dynamiques et opérationnelles.

L'action des APE/AME pourrait avoir un plus grand impact sur l'amélioration du système éducatif burkinabè si un certain nombre de conditions étaient réunies. Parmi ces conditions nous pouvons retenir la nécessité :

- d'assurer des campagnes d'alphabétisation en faveur des parents d'élèves qui le désirent afin de mieux les outiller à une prise en main réelle de la destinée de leurs associations (APE/AME) ;
- d'assurer une formation des membres des bureaux APE/AME pour une bonne compréhension des attributions de leurs associations respectives ;
- de favoriser l'acquisition de moyens matériels et financiers conséquents par les APE/AME pour l'exécution de leurs projets et programmes d'activités ;
- d'assurer une formation adéquate des enseignants dans l'encadrement et l'animation des APE/AME.

C'est à ce prix, que les APE/AME pourront être de véritables partenaires de l'éducation à même d'accompagner les autorités politiques et administratives dans la réalisation des objectifs du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) et de l'Education pour tous (EPT).

Bibliographie

- Balima/Ouangre Cécile, La participation des parents d'élèves et des enseignants au choix, à l'élaboration et à la mise en œuvre des innovations pédagogiques : cas du double flux dans l'enseignement primaire public au Kadiogo, Ouagadougou, Mémoire de fin de cycle, ENAM, 1996.
- Dioma Samuel, L'école et l'association des parents d'élèves. Ouagadougou, Mémoire de fin de formation des inspecteurs de l'enseignement du premier degré, 1981.
- Guibou Talarguia, Contribution des Associations des mères éducatrices (AME) à la scolarisation des enfants dans la province de la Gnagna, Ouagadougou, Mémoire de fin de cycle, ENAM, 2002.
- Kibora Ludovic, Napon Abou, Batiana/Onadja Alice, Belemkoabga Paul Richard, Etude de cas de cinq « types » d'écoles communautaires au Burkina Faso, Ouagadougou, 1999.
- Lankoande Tiemba Narcise, Les Associations de parents d'élèves, le comité de gestion et le fonctionnement des établissements publics d'enseignement secondaire au Burkina Faso. Ouagadougou, Mémoire de fin de cycle, ENAM, 2000.